CAP (Agent de prévention et de médiation)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capapm.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Unité UG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-APM-EP1 • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3**
pour l'unité combinée UG1

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : analyse de documents sur l'affirmation des droits et des libertés en France** (4 questions) — **Page 3**

2. **Géographie : territoires, mobilités quotidiennes et accès aux services** (3 questions) — **Page 5**

3. **Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui** (3 questions) — **Page 7**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://capapm.fr/assets/annales/cap-apm/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Agent de prévention et de médiation) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : analyse de documents sur l'affirmation des droits et des libertés en France

À l'oral, le candidat présente et confronte deux documents d'histoire qu'il a apportés, en mobilisant ses connaissances sur l'évolution des droits et des libertés en France. Le dossier fournit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, article 11, comme repère documentaire, sans remplacer les documents personnels.

Question 1.1. Présentez l'un des documents d'histoire apportés en précisant sa nature, son auteur ou l'institution qui l'a produit, sa date, son destinataire ou le public visé, ainsi que son contexte historique.

Exemple avec le repère DT 1 : c'est un texte juridique et politique, l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il est adopté le 26 août 1789 par les représentants de la Nation, pendant la Révolution française. Il énonce des principes destinés à la nation et aux citoyens, dans un contexte de rupture avec l'Ancien Régime. À l'oral, présentez bien l'un de vos documents apportés : précisez sa nature, son auteur ou sa source, sa date, son public et son contexte.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Exemple : texte juridique adopté le 26 août 1789 par les représentants de la Nation, pendant la Révolution française.

Question 1.2. Dégagez l'idée principale du document présenté, relevez un élément précis qui l'étaye et expliquez ce qu'il signifie dans son contexte.

Dans l'article 11, l'idée principale est que la communication des pensées et des opinions est une liberté fondamentale. L'extrait **« tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement »** l'illustre précisément. Dans le contexte révolutionnaire, cette affirmation rompt avec les restrictions de l'Ancien Régime et pose un principe nouveau.

Le texte précise toutefois que chacun doit répondre des abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi : la liberté d'expression n'est donc pas sans limites.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'article 11 affirme la liberté d'expression et prévoit que les abus répondent aux limites fixées par la loi.

Question 1.3. Confrontez le document présenté au second document d'histoire apporté et indiquez un point commun ou une différence de point de vue, de contexte ou de portée.

Exemple si le second document apporté est la Déclaration universelle des droits de l'homme : adoptée par l'ONU en 1948, elle partage avec le texte de 1789 l'affirmation de la liberté d'opinion et d'expression. La différence tient notamment à leur portée : la Déclaration de 1789 est liée au contexte révolutionnaire français, tandis que celle de 1948 énonce des droits à l'échelle internationale. Si votre second document est différent, comparez un point précis de son contenu, de son contexte ou de sa portée avec l'article 11.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Exemple : les deux textes défendent la liberté d'expression, mais l'un s'inscrit dans la Révolution française et l'autre dans un cadre international.

Question 1.4. Expliquez ce que les documents permettent de comprendre sur l'évolution des droits et des libertés. Précisez une limite de l'un des documents en tenant compte de son auteur, de sa date ou de son objectif.

Ces documents montrent que les droits et les libertés sont affirmés dans des contextes différents et que leur reconnaissance s'élargit, notamment à l'échelle internationale avec la Déclaration de 1948. Une limite de la Déclaration de 1789 est qu'un texte de principe ne garantit pas à lui seul l'application réelle des droits ni leur égalité pour tous. Il faut donc distinguer l'affirmation d'un droit de son effectivité dans la société.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les textes affirment des droits, mais leur proclamation ne garantit pas à elle seule leur application effective ni l'égalité.

2. Géographie : territoires, mobilités quotidiennes et accès aux services

Le candidat s'appuie sur deux documents de géographie qu'il a préparés pour analyser les mobilités quotidiennes et l'accès aux services dans les territoires. Le dossier propose des données fictives comparant les temps de trajet vers un arrêt de transport collectif, un centre de santé et une médiathèque dans un centre urbain, un quartier périphérique et une commune rurale.

Question 2.1. Présentez l'un des documents de géographie apportés en précisant son sujet, son échelle spatiale, sa source et les informations qu'il permet de localiser ou de comparer.

Modèle à adapter au document réellement apporté : le DT2 est un tableau de données géographiques, créé pour le sujet et consacré aux temps de trajet vers des services dans un territoire fictif. Il compare trois secteurs : centre urbain, quartier périphérique et commune rurale. À l'échelle de ces secteurs, il permet de localiser les services et de comparer leur accessibilité. À l'oral, présentez plutôt la nature, la source, l'échelle et les informations de votre propre document, qui n'est pas remplacé par le DT2.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Présenter le document apporté, son sujet, son échelle, sa source et les informations qu'il permet de localiser ou de comparer.

Question 2.2. À partir de votre document et, si vous le souhaitez, des données de DT 2, décrivez une inégalité ou une différence d'accès aux services. Appuyez votre réponse sur au moins une donnée ou un élément localisable.

Secteur	Population	Centre de santé	Médiathèque
Centre urbain	12 000 habitants	12 min en transport collectif	8 min à pied
Quartier périphérique	8 000 habitants	28 min en transport collectif	22 min en transport collectif
Commune rurale	3 000 habitants	35 min en voiture	40 min en voiture

Le DT2 montre une différence d'accès selon les secteurs. La médiathèque est à 8 minutes à pied dans le centre urbain, contre 40 minutes en voiture dans la commune rurale. L'accès rural dépend donc davantage de la voiture et implique un trajet plus long. Le quartier périphérique se situe entre les deux, avec 22 minutes en transport collectif jusqu'à la médiathèque. Ces données sont fictives et illustrent uniquement le territoire proposé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'accès est plus rapide dans le centre urbain ; en commune rurale, rejoindre la médiathèque demande 40 minutes en voiture, contre 8 minutes à pied en centre urbain.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.3. Expliquez comment les mobilités et les aménagements peuvent améliorer ou compliquer l'accès aux services. Présentez un exemple et identifiez une limite ou un effet possible de l'aménagement étudié.

Les transports collectifs et les aménagements de proximité peuvent rapprocher les habitants des services. À l'inverse, une desserte rare ou éloignée peut compliquer les déplacements et renforcer la dépendance à la voiture.

- Dans la commune rurale du DT2, un service de navette vers le centre de santé pourrait aider les personnes sans voiture.
- Cette solution resterait limitée si les horaires, la fréquence ou l'emplacement des arrêts ne correspondent pas aux besoins. Le trajet jusqu'à l'arrêt collectif le plus proche est déjà de 25 minutes à pied dans cette commune.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une navette peut faciliter l'accès aux services en commune rurale, mais son utilité dépend de ses horaires, de sa fréquence et de la proximité des arrêts.

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui

Dans un espace d'accueil ouvert au public, un usager conteste vivement une décision municipale et un autre se sent visé par des propos portant sur son origine. À partir d'un document d'EMC apporté et de l'article 11 de la Déclaration de 1789, le candidat distingue liberté d'expression et atteinte possible aux droits d'autrui, puis propose une médiation respectant le cadre légal et les limites de son rôle.

Question 3.1. Présentez le document d'EMC apporté et expliquez le principe ou la valeur de la République auquel il se rapporte.

Exemple à adapter au document réellement apporté : pour présenter l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, indiquez qu'il s'agit d'un texte adopté le 26 août 1789, pendant la Révolution française. Il affirme le droit de communiquer ses pensées et ses opinions. Il se rapporte à la liberté, valeur de la République, et précise que cette liberté s'exerce dans les limites fixées par la loi. Pour votre document, nommez aussi sa nature, son auteur ou sa source, sa date et le public auquel il s'adresse.

Repère pour présenter le document d'EMC

un cadre fixé par la loi. Pour l'analyse, le candidat distingue le texte, son contexte de rédaction et les usages contemporains de la liberté d'expression.

Exemple : DDHC, art. 11, 1789

DT 2 : ACCÈS À DES SERVICES DANS UN TERRITOIRE FICTIF : DONNÉES DE MOBILITÉ

Nature : jeu de données fictives construit pour l'énoncé. Le territoire comprend un centre urbain, un quartier périphérique et une commune rurale. Les temps indiqués sont des temps moyens de trajet aller vers le service le plus proche, à l'heure de pointe. Ils ne décrivent aucun territoire réel.

Temps moyen de trajet aller vers trois services

Secteur	Population	Arrêt de transport collectif le plus proche	Centre de santé	Médiathèque
Centre urbain	12 000 habitants	4 min à pied	12 min en transport collectif	8 min à pied

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

L'article 11 de la DDHC, adopté le 26 août 1789, affirme la liberté d'expression et rappelle qu'elle s'exerce dans le cadre fixé par la loi.

Question 3.2. Dans la situation proposée, distinguez l'expression d'un désaccord de propos susceptibles de porter atteinte aux droits ou à la dignité d'une personne. Appuyez votre réponse sur le document d'appui ou sur votre document d'EMC.

Contester vivement une décision municipale relève de la liberté d'expression, tant que les propos respectent les limites prévues par la loi. Des propos visant une personne en raison de son origine peuvent, eux, porter atteinte à ses droits ou à sa dignité. L'article 11 de la Déclaration de 1789 affirme la liberté de communiquer ses opinions, mais indique que les abus définis par la loi peuvent engager la responsabilité de leur auteur. L'agent écoute et apaise l'échange sans décider lui-même de la qualification juridique des propos.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Notion à mobiliser pour distinguer les propos

un cadre fixé par la loi. Pour l'analyse, le candidat distingue le texte, son contexte de rédaction et les usages contemporains de la liberté d'expression.

DT 2 : ACCÈS À DES SERVICES DANS UN TERRITOIRE FICTIF : DONNÉES DE MOBILITÉ

Nature : jeu de données fictives construit pour l'énoncé. Le territoire comprend un centre urbain, un quartier périphérique et une commune rurale. Les temps indiqués correspondent à des trajets aller vers le service le plus proche, à l'heure de pointe. Ils ne décrivent aucun territoire réel.

Liberté d'expression, limites légales

Temps moyen de trajet aller vers trois services

Secteur	Population	Arrêt de transport collectif le plus proche	Centre de santé	Médiathèque
Centre urbain	12 000 habitants	4 min à pied	12 min en transport collectif	8 min à pied
Quartier périphérique	8 000 habitants	15 min à pied	28 min en transport collectif	22 min en transport collectif
Commune rurale	3 000 habitants	25 min à pied	35 min en voiture	40 min en voiture

Données fictives exprimées en minutes ; données conçues pour cet énoncé.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le désaccord peut être exprimé ; des propos visant l'origine d'une personne peuvent porter atteinte à ses droits ou à sa dignité. La loi en fixe les limites.

Question 3.3. Proposez une réponse professionnelle de médiation : indiquez deux actions concrètes permettant de rétablir le dialogue ou de sécuriser la situation, puis expliquez la limite de votre rôle et, si nécessaire, vers quel interlocuteur vous orienteriez les personnes.

1. J'écoute les deux personnes, reformule leurs propos et rappelle calmement les règles de respect.
2. Je propose un échange dans un lieu plus calme ; si la tension monte, je sécurise la situation et sollicite le responsable ou un collègue selon le protocole.

Mon rôle est de prévenir l'escalade et de transmettre les faits, non de juger ni de qualifier juridiquement les propos. En cas de menace ou de danger, j'alerte les services compétents. La personne concernée peut être orientée vers le responsable du service ou un service d'aide.

Actions de médiation à noter

Écouter, apaiser, sécuriser, orienter

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Écouter, rappeler les règles, apaiser et sécuriser. En cas de besoin, solliciter le responsable ou les services compétents. L’agent ne se substitue pas à un juge.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve orale ponctuelle de l'unité UG1 du CAP Agent de prévention et de médiation, Édition 2026, code FV-ENT-APM-EP1 : durée affichée 2 heures, coefficient 3 pour l'unité combinée. Après 5 minutes de préparation, le candidat présente et échange 15 minutes sur un thème tiré au sort, à partir de ses documents. L'évaluation porte sur l'analyse historique, les mobilités et l'accès aux services, puis le jugement civique et la médiation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Analyser un document historique suppose d'identifier sa nature, son auteur, sa date, son public et son contexte avant d'en dégager le sens.
- L'article 11 de la Déclaration de 1789 affirme la liberté de communication et rappelle que ses abus sont encadrés par la loi.
- Comparer les temps de trajet et les modes de transport permet de décrire des différences territoriales d'accès aux services.
- L'agent de médiation écoute, prévient l'escalade et oriente si nécessaire, sans se substituer à un juge.

Points de vigilance & attentes du jury

- Apportez six documents papier : deux en histoire, deux en géographie et deux en EMC, selon les thèmes préparés.
- Présentez la source et l'échelle des documents, puis appuyez vos propos sur des éléments précis.
- Précisez que DT 2 contient des données fictives et comparez les secteurs et les modes de déplacement sans les présenter comme un territoire réel.
- En EMC, distinguez le désaccord des propos susceptibles de porter atteinte à autrui, sans trancher seul leur qualification juridique.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser ma préparation orale en cinq minutes ?

La grille DR 1 propose des repères pour noter la nature et la source du document, son sujet et son contexte, une idée principale, une connaissance, une limite et une conclusion. Elle aide à préparer la prise de parole et n'est pas un questionnaire écrit.

Q : Comment comparer les temps de trajet du tableau DT 2 ?

Comparez un même service entre les secteurs en relevant le temps et le mode de déplacement. Par exemple, le centre de santé est à 12 minutes en transport collectif du centre urbain et à 35 minutes en voiture de la commune rurale. Les données sont fictives.

Q : Les points 9, 7 et 4 constituent-ils un barème national distinct ?

Non. Ils présentent une proposition de répartition des compétences sur 20 dans le sujet et ne constituent pas un barème national distinct. La durée affichée est de 2 heures, avec 5 minutes de préparation puis 15 minutes d'oral au total.

Q : Que doit faire l'agent si des propos semblent porter atteinte à autrui ?

Il écoute les personnes, cherche à prévenir l'escalade et agit selon les règles du service. Si nécessaire, il oriente vers un interlocuteur compétent, mais ne se substitue pas à un juge et ne tranche pas seul la qualification juridique des propos.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capapm.fr/assets/annales/cap-apm/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Agent de prévention et de médiation) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Agent de prévention et de médiation) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.